



PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER INC.

RAPPORT DE GESTION

TRIMESTRE ET PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

LE 8 NOVEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
APERÇU	2
FAITS SAILLANTS	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6
INFORMATION SECTORIELLE.....	11
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	14
INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES	17
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	19
ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	19
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	20
MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR.....	20
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	20
DONNÉES SUR LES ACTIONS	21
FACTEURS DE RISQUE.....	22
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	22
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	22

Le présent rapport de gestion daté du 8 novembre 2023 de Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger Inc. (« Produits Kruger ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de Produits Kruger. Il doit être lu conjointement avec les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres clos les 30 septembre 2023 et 2022, respectivement, et les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022, respectivement, et avec les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour les trimestres clos les 30 septembre 2023 (le « troisième trimestre de 2023 » ou le « T3 2023 ») et 2022 (le « troisième trimestre de 2022 » ou le « T3 2022 »), respectivement, et les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2023 (les « neuf premiers mois de 2023 ») et 2022 (les « neuf premiers mois de 2022 »), respectivement.

À propos de Papiers Tissu KP Inc.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation dans Produits Kruger, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 30 septembre 2023, PTKP détenait une participation de 13,3 % dans Produits Kruger. Le présent rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence; toutefois, il porte en majeure partie sur les résultats de Produits Kruger et sur la participation de PTKP dans Produits Kruger.

Le 1^{er} janvier 2023, Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. ») a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration ») aux termes de laquelle PK S.E.C. a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de PK S.E.C., en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de PK S.E.C., et PK S.E.C. a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. Par suite de la restructuration, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de PK S.E.C., exerce maintenant les activités qui l'étaient auparavant par PK S.E.C. À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, le terme « PK S.E.C. » désigne Produits Kruger Inc. pour la période suivant la restructuration. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise », pour des précisions supplémentaires.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de Produits Kruger, ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion portent notamment sur la capacité projetée du projet d'expansion à Sherbrooke (au sens des présentes), les avantages attendus du projet d'expansion à Sherbrooke ainsi que les coûts et les dates prévues de début de la production du projet d'expansion à Sherbrooke; les démarches d'expansion de Produits Kruger sur le marché américain des produits haut de gamme de marque de distributeur; et la stratégie commerciale future de Produits Kruger et les avantages prévus de cette stratégie. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de Produits Kruger. Même si PTKP et Produits Kruger estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de Produits Kruger (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans Produits Kruger) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de Produits Kruger de la notice annuelle de PTKP datée du 9 mars 2023, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger Inc. sur Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard de Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger Inc.; les risques associés au projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés au projet d'expansion à Sherbrooke; les risques d'exploitation; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de Produits Kruger de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de Produits Kruger ou des marques de Produits Kruger; des ventes

de Produits Kruger inférieures aux prévisions; l'incapacité de Produits Kruger de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de Produits Kruger d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard du personnel clé; l'incapacité de Produits Kruger de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de Produits Kruger; l'incapacité de Produits Kruger de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de Produits Kruger à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant Produits Kruger; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de Produits Kruger; les obligations de Produits Kruger au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de Produits Kruger se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de Produits Kruger et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de Produits Kruger d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information; la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes; les risques commerciaux; et les risques liés à la COVID-19.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur Produits Kruger; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits. PTKP et Produits Kruger ne peuvent se porter garantes des résultats, des niveaux d'activité, de la performance ou des réussites futurs. De surcroît, PTKP et Produits Kruger rejettent toute responsabilité pour la fiabilité et l'exhaustivité des énoncés prospectifs. Les résultats, la performance ou les réussites réels de PTKP et Produits Kruger peuvent différer sensiblement de ceux exprimés expressément ou implicitement dans les énoncés prospectifs et, en conséquence, rien ne garantit que l'un ou l'autre des événements envisagés dans les énoncés prospectifs se produiront ou auront lieu ou, le cas échéant, quels en seront les avantages pour PTKP et Produits Kruger.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et Produits Kruger déclinent quelque obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ne les y oblige.

APERÇU

Survol des activités

Produits Kruger est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels quant à la part de marché en valeur et en volume. Produits Kruger produit, distribue, commercialise et vend une large gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels, jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens des présentes). Bien qu'elle se concentre principalement sur le marché canadien des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque, Produits Kruger est aussi en tête du marché canadien des PHF et a une présence considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marques de distributeurs haut de gamme. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *Sponge Towels* et *Bonterra* au Canada et *White Cloud* aux États-Unis.

Produits Kruger a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 2 800 employés au Canada et aux États-Unis. Les installations de fabrication de papier de Produits Kruger au Canada, soit quatre usines de papier au Québec et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 350 000 tonnes métriques. Selon les données de RISI, cela représente environ 44 % de la capacité de production annuelle canadienne. Aux États-Unis, Produits Kruger exploite une usine de fabrication à Memphis, au Tennessee, détenue par K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), sa filiale en propriété exclusive, dont la capacité de production totale actuelle est de 85 000 tonnes métriques.

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de Produits Kruger, ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont liées, connexes ou accessoires.

En date des présentes, et à la suite de la restructuration ainsi que de la participation des actionnaires de Produits Kruger dans le RRD de Produits Kruger, le 16 octobre 2023, PTKP détient 13,1 % des actions ordinaires de catégorie B de Produits Kruger (les « actions ordinaires de Produits Kruger »). Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise », pour des précisions supplémentaires.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour les troisièmes trimestres de 2023 et de 2022 et les neuf premiers mois de 2023 et de 2022 ainsi que les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2023 et 2022 ont été établis conformément aux IFRS (Normes internationales d'information financière) qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion englobe l'information financière des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2023 et 2022.

Mesures financières hors PCGR

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. Produits Kruger est d'avis que cette mesure fournit des renseignements sur le rendement et la situation financière de la société qui sont utiles à la direction de Produits Kruger et aux lecteurs.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par Produits Kruger correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (le profit sur la vente) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, x) la variation de la juste valeur des dérivés, xi) les frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation, xii) les coûts liés au développement de l'entreprise et xiii) la perte (le profit) sur la vente de participations. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, à la page 7, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les PCGR qui lui est le plus directement comparable.

Perspectives

Produits Kruger s'emploie à établir ses marques de produits de consommation et à mettre au point des produits innovants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de Produits Kruger consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, Produits Kruger est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. Produits Kruger vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Produits Kruger prévoit également continuer à faire croître ses activités en optimisant ses capacités en matière de produits par séchage à l'air (« TAD ») au Canada et aux États-Unis et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La stratégie de Produits Kruger aux États-Unis comprend également l'expansion de la marque *White Cloud* auprès d'autres détaillants américains.

Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Projet d'expansion à Sherbrooke » pour un complément d'information.

FAITS SAILLANTS

Projet d'expansion à Sherbrooke

En 2021, Produits Kruger a annoncé un investissement total de 351,5 M\$ visant l'expansion de ses activités à Sherbrooke grâce à une machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC ») et à deux nouvelles chaînes de production, ainsi qu'à la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papier tissu (le « projet d'expansion à Sherbrooke »), au cours des trois années suivantes. La première étape de ce projet, une nouvelle chaîne de transformation du papier hygiénique, a été mise en service en février 2023. La deuxième étape, soit la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papiers tissu, est bien avancée et comprend une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir dont le démarrage est prévu au premier trimestre de 2024. La dernière étape du projet est la machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC »), dont le démarrage est prévu au quatrième trimestre de 2024 et qui, à l'échéance, augmentera la production annuelle de Produits Kruger d'au moins 60 000 tonnes métriques. En raison de l'importante inflation qui touche l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de la hausse des taux d'intérêt pendant la construction, le coût du projet devrait dorénavant passer à 377,5 M\$, compte non tenu des frais de démarrage et du fonds de roulement. Les coûts supplémentaires sont financés par des investissements de Produits Kruger dans PKSB (dont 8,2 M\$ ont été engagés le 3 octobre 2023) et une augmentation de 8,2 M\$ de la facilité de construction de PKSB (se reporter aux rubriques « Situation de trésorerie et sources de financement », « Dette » et « Convention de crédit de premier rang de PKSB » pour un complément d'information). La direction continue de suivre le projet de près afin d'atténuer l'incidence de toute pression inflationniste supplémentaire.

La capacité supplémentaire permettra à Produits Kruger d'étendre son offre de produits, ce qui devrait lui permettre d'accroître sa part de marché dans ses différentes catégories, notamment le papier hygiénique, le papier essuie-tout et le papier-mouchoir pour l'usage domestique et pour l'utilisation hors foyer, pour les marques Cashmere^{MD}, Sponge Towels^{MD}, Scotties^{MD}, Purex^{MD} et Bonterra^{MC} au Canada, ainsi que White Cloud[®] aux États-Unis.

Restructuration d'entreprise

Le 1^{er} janvier 2023, PK S.E.C. a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration ») aux termes de laquelle PK S.E.C., société en commandite, a été essentiellement remplacée par une entité constituée, sans incidence défavorable sur PTKP. Plus précisément, PK S.E.C. a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de PK S.E.C., en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de PK S.E.C., et PK S.E.C. a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. Par suite de la restructuration, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de PK S.E.C., exerce maintenant les activités qui l'étaient auparavant par PK S.E.C.

La participation que PTKP détenait auparavant dans PK S.E.C. est dorénavant détenue dans Produits Kruger et, aux termes d'une convention des actionnaires datée du 1^{er} janvier 2023, conclue avec Kruger Inc. (la « convention des actionnaires »), PTKP détient des droits essentiellement équivalents à ceux qu'elle détenait à l'égard de PK S.E.C. relativement à l'exploitation de Produits Kruger et à sa participation dans Produits Kruger. La restructuration a été entreprise afin de réaliser certaines économies d'impôt pour Produits Kruger et de simplifier la structure d'entreprise et la présentation de l'information financière de Produits Kruger. La restructuration a été approuvée par les administrateurs indépendants de PTKP.

La convention des actionnaires et certaines autres conventions conclues avec Kruger Inc. qui ont été modifiées et mises à jour pour tenir compte de la restructuration sont décrites dans la notice annuelle, et des exemplaires de ces conventions sont disponibles sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

Aux termes de la convention des actionnaires, le conseil d'administration de Produits Kruger détermine le montant et la date de toute distribution sous forme de dividende. Les porteurs des actions ordinaires de Produits Kruger émises et en circulation ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration de Produits Kruger en déclare.

Aux termes de la convention des actionnaires, Produits Kruger a adopté un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD de Produits Kruger »), qui permet aux actionnaires qui choisissent de participer au RRD de Produits Kruger de réinvestir automatiquement tous les dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires supplémentaires à un prix par action ordinaire correspondant à 100 % du cours moyen pondéré sur cinq jours des actions ordinaires avant la date de versement du dividende.

Mise hors service de certains actifs de production à l'usine de Memphis

Le 14 novembre 2022, Produits Kruger a annoncé que certains actifs de production plus vieux et inefficaces seraient fermés à son usine de Memphis, Tennessee en janvier 2023. L'usine, exploitée par KTG, filiale de Produits Kruger, a annoncé l'arrêt des actifs de production, notamment d'une machine à papier LDC et de six chaînes de transformation. Il a été déterminé que la fermeture de ces actifs était dans une optique d'efficacité opérationnelle et de rentabilité de l'usine de Memphis, et du papier-mouchoir de grande qualité ainsi que des produits TAD de première qualité continueront d'être produits à l'usine. Les coûts de restructuration ont totalisé 3,7 M\$, dont une tranche de 2,6 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global au cours de l'exercice 2022, et la tranche restante de 1,1 M\$ a été comptabilisée au premier trimestre de 2023. Après la fermeture, l'usine de fabrication de Memphis se compose d'une machine TAD (la « machine TAD à Memphis ») d'une capacité annuelle totale de 55 000 tonnes métriques et d'une machine à papier à crêpage à sec léger (« LDC ») d'une capacité annuelle totale de 30 000 tonnes métriques.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation de Produits Kruger

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T3 2023	T3 2022	Neuf premiers mois de 2023	Neuf premiers mois de 2022	Variation (\$) T3 2023 c. T3 2022	Variation (\$) Neuf premiers mois de 2023 c. neuf premiers mois de 2022
Données de l'état du résultat :						
Produits des activités ordinaires	473,4	427,0	1 390,7	1 223,3	46,4	167,4
Coût des produits vendus	(386,3)	(394,6)	(1 171,1)	(1 131,0)	8,3	(40,1)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(40,0)	(30,1)	(116,9)	(94,0)	(9,9)	(22,9)
Coûts de restructuration, montant net	(0,1)	(0,1)	(1,3)	(1,0)	(0,0)	(0,3)
Résultat d'exploitation	47,0	2,2	101,4	(2,7)	44,8	104,1
Charge d'intérêts et autres charges financières	(16,7)	(18,9)	(51,7)	(53,8)	2,2	2,1
Profit (perte) de change	(8,4)	(26,0)	0,8	(34,4)	17,6	35,2
Résultat avant impôt	21,9	(42,7)	50,5	(90,9)	64,6	141,4
Impôt sur le résultat :						
Produit (charge) d'impôt au taux prévu par la loi	(5,7)	11,1	(13,1)	23,6	(16,8)	(36,7)
Impôt sur le résultat imposé entre les mains des commanditaires	-	(1,1)	-	(4,8)	1,1	4,8
Autres	(1,4)	(6,1)	(57,7)	(0,8)	4,7	(56,9)
Impôt sur le résultat	(7,1)	3,9	(70,8)	18,0	(11,0)	(88,8)
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	14,8	(38,8)	(20,3)	(72,9)	53,6	52,6
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	1,9	-	1,5	-	1,9	1,5
Résultat net attribuable à Produits Kruger	12,9	(38,8)	(21,8)	(72,9)	51,7	51,1

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T3 2023	T3 2022	Neuf premiers mois de 2023	Neuf premiers mois de 2022	Variation (\$)	Variation (\$)
					T3 2023 c. T3 2022	Neuf premiers mois de 2023 c. neuf premiers mois de 2022
Rapprochement du BAIIA ajusté¹ et du résultat net :						
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	14,8	(38,8)	(20,3)	(72,9)	53,6	52,6
Charge d'intérêts et autres charges financières	16,7	18,9	51,7	53,8	(2,2)	(2,1)
Impôt sur le résultat	7,1	(3,9)	70,8	(18,0)	11,0	88,8
Dotations aux amortissements	25,3	24,9	73,6	69,8	0,4	3,8
Perte (profit) de change	8,4	26,0	(0,8)	34,4	(17,6)	(35,2)
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	-	1,1	-	-	1,1
Coûts de restructuration, montant net	0,1	0,1	1,3	1,0	-	0,3
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation	-	3,5	-	3,5	(3,5)	(3,5)
BAIIA ajusté¹	72,4	30,7	177,4	71,6	41,7	105,8

Résultat d'exploitation – Comparaison du troisième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2022

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 473,4 M\$ au troisième trimestre de 2023, contre 427,0 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une hausse de 46,4 M\$, ou 10,9 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes et à une combinaison favorable des ventes dans le secteur Produits de consommation, ainsi qu'à l'incidence favorable de la hausse des prix de vente mise en œuvre dans l'ensemble des secteurs et régions au cours de l'exercice 2022. Les produits des activités ordinaires ont également bénéficié de l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,34 dollar américain au troisième trimestre de 2023, contre 1,30 au troisième trimestre de 2022). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 17,8 M\$, ou 7,1 %, tandis que ceux provenant des États-Unis se sont accrus de 28,6 M\$, ou 16,1 %.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 386,3 M\$ au troisième trimestre de 2023, contre 394,6 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une baisse de 8,3 M\$, ou 2,1 %. Les coûts de fabrication ont diminué, la baisse du coût de la pâte et d'autres intrants ainsi que l'amélioration de la productivité des activités des usines ayant été contrebalancées uniquement en partie par la hausse du volume des ventes et l'incidence défavorable des fluctuations du change sur les coûts en dollars américains. Les frais de transport ont diminué par rapport à ceux du troisième trimestre de 2022, à la faveur de la modération des contraintes d'approvisionnement et de l'inflation, bien que les coûts d'entreposage aient augmenté en raison des coûts additionnels du réseau logistique. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 81,6 % au troisième trimestre de 2023, contre 92,4 % au troisième trimestre de 2022.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 40,0 M\$ au troisième trimestre de 2023, contre 30,1 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une hausse de 9,9 M\$, ou 33,0 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des dépenses de publicité engagées au cours du trimestre, à l'accroissement des coûts liés au personnel, à la hausse des frais de consultation, à la baisse des profits de change comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent et à l'augmentation des honoraires de gestion de parties liées. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,4 % au troisième trimestre de 2023, contre 7,0 % au troisième trimestre de 2022.

BAIIA ajusté

Au troisième trimestre de 2023, le BAIIA ajusté¹ s'est établi à 72,4 M\$, contre 30,7 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une augmentation de 41,7 M\$, ou 135,7 %. Cette importante augmentation est principalement attribuable à divers facteurs, notamment l'accroissement du volume des ventes et une combinaison favorable des ventes, des hausses des prix de vente en 2022, une diminution du coût de la pâte et d'autres intrants, une amélioration de la productivité des activités des usines et une baisse des frais de transport. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration, ainsi que par l'incidence défavorable des fluctuations de change.

Charge d'intérêts et autres charges financières

La charge d'intérêts et autres charges financières se sont élevées à 16,7 M\$ au troisième trimestre de 2023, comparativement à 18,9 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une baisse de 2,2 M\$. Cette baisse découle essentiellement de l'augmentation du produit d'intérêts et de la diminution de la charge d'intérêts au titre des régimes de retraite, contrebalancées en partie par la hausse des taux d'intérêt sur la dette d'exploitation à taux variable.

Perte de change

La perte de change s'est établie à 8,4 M\$ au troisième trimestre de 2023, comparativement à 26,0 M\$ au troisième trimestre de 2022, en raison de l'incidence favorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 7,1 M\$ a été comptabilisée au troisième trimestre de 2023, comparativement à un produit d'impôt de 3,9 M\$ au troisième trimestre de 2022. Produits Kruger Inc. est maintenant directement imposable sur ses activités canadiennes par suite de la restructuration du 1^{er} janvier 2023, alors qu'elle exerçait ses activités à titre de société en commandite au cours du troisième trimestre de 2022 et n'était pas directement imposable sur ses activités canadiennes. La charge d'impôt entre les mains des commanditaires s'est élevée à 1,1 M\$ pour le troisième trimestre de 2022.

Résultat net attribuable à Produits Kruger

Au troisième trimestre de 2023, le bénéfice net s'est élevé à 12,9 M\$ en comparaison d'une perte nette de 38,8 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une hausse de 51,7 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de 41,7 M\$ du BAIIA ajusté¹, à la baisse de 17,6 M\$ de la perte de change, à la diminution de 2,2 M\$ de la charge d'intérêts et autres charges financières et à la baisse de 3,5 M\$ des frais de consultation, en partie contrebalancées par l'accroissement de 11,0 M\$ de la charge d'impôt et la perte attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle de 1,9 M\$ découlant du fait que la société mère, Kruger Inc., a continué d'effectuer les remboursements mensuels aux termes de la débenture de PKSI en faveur d'IQ au troisième trimestre de 2023.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Comparaison du résultat d'exploitation des neuf premiers mois de 2023 et des neuf premiers mois de 2022

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 1 390,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, contre 1 223,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une hausse de 167,4 M\$, ou 13,7 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à la hausse du volume des ventes et à une composition favorable des ventes ainsi qu'à l'incidence favorable des augmentations des prix de vente mise en œuvre dans l'ensemble des secteurs et régions en 2022. Les produits des activités ordinaires ont également bénéficié de l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,35 dollar américain pour les neuf premiers mois de 2023, contre 1,28 pour les neuf premiers mois de 2022). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 61,5 M\$, ou 8,4 %, tandis que ceux provenant des États-Unis ont augmenté de 105,9 M\$, ou 21,6 %.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 1 171,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 1 131,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une hausse de 40,1 M\$, ou 3,6 %. Même si la forte inflation observée en 2022 s'est atténuée en 2023, les coûts des intrants de fabrication, y compris la pâte, sont demeurés plus élevés que ceux des trois premiers trimestres de 2022. Les fluctuations défavorables du change sur les coûts en dollars américains ont également eu une incidence sur les coûts de fabrication, tandis que les améliorations apportées à l'usine de Memphis ont permis de réduire les coûts de fabrication. Les frais de transport ont diminué par rapport à ceux des neuf premiers mois de 2022, à la faveur de la modération des contraintes d'approvisionnement et de l'inflation, bien que les coûts d'entreposage aient augmenté en raison des coûts additionnels du réseau logistique. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 84,2 % pour les neuf premiers mois de 2023, contre 92,5 % pour les neuf premiers mois de 2022.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 116,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, contre 94,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une hausse de 22,9 M\$, ou 24,3 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des coûts liés au personnel, aux pertes de change relatives au fonds de roulement libellé en devises, à la hausse des frais de consultation, aux honoraires de gestion de parties liées et aux frais de vente ainsi qu'à une perte sur la cession d'immobilisations corporelles. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,4 % pour les neuf premiers mois de 2023, contre 7,7 % pour les neuf premiers mois de 2022.

BAIIA ajusté

Pour les neuf premiers mois de 2023, le BAIIA ajusté¹ s'est établi à 177,4 M\$, contre 71,6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, ce qui représente une augmentation de 105,8 M\$, ou 147,8 %. Cette importante augmentation est principalement attribuable à divers facteurs, notamment des hausses des prix de vente en 2022, un accroissement du volume des ventes et une composition favorable des ventes, des améliorations opérationnelles à l'usine de Memphis et une baisse des frais de transport, facteurs qui ont été partiellement contrebalancés par la hausse du coût de la pâte et d'autres intrants par rapport aux neuf premiers mois de 2022, l'augmentation des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration et l'incidence défavorable des fluctuations de change.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Charge d'intérêts et autres charges financières

La charge d'intérêts et autres charges financières se sont élevées à 51,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 53,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une baisse de 2,1 M\$. Cette baisse découle essentiellement de l'augmentation du produit d'intérêts, de la perte sur l'extinction de la dette selon les IFRS liée au refinancement de l'emprunt à terme de 107 M\$ CA de PKSI, qui ne s'est pas répétée pour les neuf premiers mois de 2023 et de la baisse de la charge d'intérêts au titre des régimes de retraite, contrebalancées en partie par l'accroissement de l'endettement par rapport au troisième trimestre de 2022 et la hausse des taux d'intérêt sur la dette d'exploitation à taux variable.

Perte (profit) de change

Le profit de change s'est établi à 0,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à une perte de change de 34,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022 en raison de l'incidence favorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 70,8 M\$ a été comptabilisée pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à un produit d'impôt de 18,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022. Produits Kruger Inc. est maintenant directement imposable sur ses activités canadiennes par suite de la restructuration du 1^{er} janvier 2023 alors qu'elle exerçait ses activités à titre de société en commandite au cours des neuf premiers mois de 2022 et n'était pas directement imposable sur ses activités canadiennes. La charge d'impôt des neuf premiers mois de 2023 est principalement attribuable à une charge d'impôt différé de 68,9 M\$, qui se rapporte principalement à la comptabilisation du passif d'impôt différé découlant de toutes les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de Produits Kruger transférés dans le cadre de la restructuration le 1^{er} janvier. La charge d'impôt entre les mains des commanditaires s'est élevée à 4,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022.

Perte nette attribuable à Produits Kruger

La perte nette s'est établie à 21,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023 contre 72,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une baisse de 51,1 M\$. Cette diminution de la perte est principalement attribuable à la hausse de 105,8 M\$ du BAIIA ajusté¹, à la baisse de 35,2 M\$ de la perte de change et à la diminution de 3,5 M\$ des frais de consultation, contrebalancées en partie par l'augmentation de 88,8 M\$ de la charge d'impôt, la hausse de 3,8 M\$ de la dotation aux amortissements, la perte de 1,1 M\$ sur la cession d'immobilisations corporelles et la perte de 1,5 M\$ liée à la participation ne donnant pas le contrôle découlant du fait que la société mère, Kruger Inc., a pris en charge les paiements de remboursement mensuels aux termes de la débenture de PKSI en faveur d'IQ pour les neuf premiers mois de 2023.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trimestre clos le 30 septembre 2023	Trimestre clos le 30 septembre 2022	Période de neuf mois close le 30 septembre 2023	Période de neuf mois close le 30 septembre 2022
Données de l'état du résultat net :				
Quote-part du résultat	1,8	(5,5)	(2,9)	(10,4)
Dotations à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(0,3)	(1,3)	(0,9)	(4,0)
Profit (perte) découlant de la participation mise en équivalence	1,5	(6,8)	(3,8)	(14,4)
Profit de dilution	0,3	0,2	0,8	0,5
Résultat avant impôt	1,8	(6,6)	(3,0)	(13,9)
Impôt sur le résultat :				
Produit d'impôt exigible	-	-	-	0,4
Produit (charge) d'impôt différé	-	0,3	(3,9)	4,2
Impôt sur le résultat	-	0,3	(3,9)	4,6
Résultat net	1,8	(6,3)	(6,9)	(9,3)
Résultat de base par action (en dollars)	0,18	(0,63)	(0,69)	(0,93)

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans Produits Kruger pour les troisièmes trimestres et les neuf premiers mois de 2023 et de 2022. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de Produits Kruger. Se reporter plus haut à la rubrique « Résultat d'exploitation de Produits Kruger » pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de Produits Kruger au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 4 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

Le produit (la charge) d'impôt différé résulte des écarts temporaires entre les actifs et les passifs de Produits Kruger depuis son acquisition et des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la participation de PTKP dans Produits Kruger. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

INFORMATION SECTORIELLE

Résultat d'exploitation des secteurs

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (le profit sur la vente) des actifs non financiers, vi) la perte (le profit) sur la vente d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, x) la variation de la juste valeur des dérivés, xi) les frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation, xii) les coûts liés au développement de l'entreprise et xiii) la perte (le profit) sur la vente d'une participation. Le « BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté¹ du secteur PHF » correspondent au résultat d'exploitation du secteur pertinent de Produits Kruger.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Résultats sectoriels

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					<u>T3 2023 c. T3 2022</u>		<u>Neuf premiers mois de 2023 c. neuf premiers mois de 2022</u>	
	<u>T3 2023</u>	<u>T3 2022</u>	<u>Neuf premiers mois de 2023</u>	<u>Neuf premiers mois de 2022</u>	<u>Variation (\$)</u>	<u>Variation (%)</u>	<u>Variation (\$)</u>	<u>Variation (%)</u>
Produits des activités ordinaires sectoriels								
Produits de consommation	390,3	346,0	1 150,3	1 015,3	44,3	12,8%	135,0	13,3%
PHF	83,1	81,0	240,4	208,0	2,1	2,6%	32,4	15,6%
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	<u>473,4</u>	<u>427,0</u>	<u>1 390,7</u>	<u>1 223,3</u>	<u>46,4</u>	<u>10,9%</u>	<u>167,4</u>	<u>13,7%</u>
BAIIA ajusté¹								
Produits de consommation	65,9	25,0	170,5	74,7	40,9		95,8	
PHF	8,4	5,4	15,1	1,7	3,0		13,4	
Charges du siège social et autres	<u>(1,9)</u>	<u>0,3</u>	<u>(8,2)</u>	<u>(4,8)</u>	<u>(2,2)</u>		<u>(3,4)</u>	
Total du BAIIA ajusté ¹	<u>72,4</u>	<u>30,7</u>	<u>177,4</u>	<u>71,6</u>	<u>41,7</u>		<u>105,8</u>	

Secteur Produits de consommation

Comparaison du troisième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2022

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 390,3 M\$ au troisième trimestre de 2023, contre 346,0 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une hausse de 44,3 M\$, ou 12,8 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'augmentation du volume des ventes ainsi qu'à une combinaison favorable des ventes, aux augmentations des prix de vente mises en œuvre au Canada et aux États-Unis au cours de l'exercice 2022 et à l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes libellées en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation s'est établi à 65,9 M\$ au troisième trimestre de 2023, contre 25,0 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une hausse de 40,9 M\$. Cette augmentation importante du BAIIA ajusté¹ est principalement attribuable à la hausse des produits des activités ordinaires de ce secteur, à la baisse des coûts de fabrication et à la diminution des frais de transport, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des coûts d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et des neuf premiers mois de 2022

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 1 150,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, contre 1 015,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une hausse de 135,0 M\$, ou 13,3 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'accroissement du volume des ventes ainsi qu'à une combinaison favorable des ventes, aux augmentations des prix de vente mises en œuvre au Canada et aux États-Unis au cours de l'exercice 2022 et à l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes libellées en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation s'est établi à 170,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, contre 74,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une hausse de 95,8 M\$. Cette augmentation importante du BAIIA ajusté¹ est principalement attribuable à la hausse des produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation et à la baisse des frais de transport, facteurs en partie contrebalancés par la hausse du coût des produits vendus et la hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Secteur PHF

Comparaison du troisième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2022

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 83,1 M\$ au troisième trimestre de 2023, contre 81,0 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une augmentation de 2,1 M\$, ou 2,6 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par les hausses des prix de vente mises en œuvre au cours de l'exercice 2022 et l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains, contrebalancées en partie par une légère baisse du volume des ventes. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et ont diminué au Canada.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur PHF s'est établi à 8,4 M\$ au troisième trimestre de 2023, comparativement à 5,4 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une hausse de 3,0 M\$. Cette hausse découle essentiellement de l'incidence favorable des produits des activités ordinaires, de la baisse des coûts de fabrication et de la diminution des frais de transport, en partie contrebalancées par l'augmentation des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et des neuf premiers mois de 2022

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 240,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, contre 208,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une augmentation de 32,4 M\$, ou 15,6 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement du volume des ventes aux États-Unis et au Canada, les hausses des prix de vente mises en œuvre au cours de l'exercice 2022 et l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur PHF s'est établi à 15,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 1,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une hausse de 13,4 M\$. Cette hausse découle essentiellement de l'incidence favorable des produits des activités ordinaires et de la baisse des frais de transport, en partie contrebalancées par l'augmentation du coût des produits vendus, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Siège social et autres

Les charges du siège social et autres comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

Comparaison du troisième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2022

Les charges du siège social et autres se sont établies à 1,9 M\$ au troisième trimestre de 2023, contre des produits de 0,3 M\$ au troisième trimestre de 2022, soit une hausse de 2,2 M\$ découlant essentiellement de la diminution des profits de change liés au fonds de roulement comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de l'augmentation des honoraires de gestion de parties liées.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et des neuf premiers mois de 2022

Les charges du siège social et autres se sont établies à 8,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 4,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, soit une hausse de 3,4 M\$ découlant essentiellement de l'augmentation des pertes de change liées au fonds de roulement pour les neuf premiers mois de 2023 et de l'accroissement des honoraires de gestion de parties liées.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Aperçu

Produits Kruger affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement, aux cotisations de retraite de même qu'aux dividendes (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, Produits Kruger a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Produits Kruger doit faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années aux régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont il est le promoteur. La direction de Produits Kruger estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de Produits Kruger à combler ses besoins futurs en matière de financement et à faire les paiements d'intérêts et de capital prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de Produits Kruger examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de Produits Kruger. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement découlait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

Au 30 septembre 2023, Produits Kruger respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 30 septembre 2023, Produits Kruger avait prélevé 50 M\$ sur le montant de 200 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger et avait des lettres de crédit en cours de 15,1 M\$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 134,9 M\$ sur la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 30 septembre 2023, Produits Kruger avait deux emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke à sa disposition. Des montants totalisant 3,0 M\$ US (4,0 M\$) avaient été prélevés de l'emprunt renouvelable de 10 M\$ US (13,5 M\$) et aucun montant n'avait été prélevé de l'emprunt renouvelable de 12,5 M\$ et des lettres de crédit de 8,3 M\$ en cours, ce qui signifie qu'un montant de 13,7 M\$ était disponible au titre des emprunts renouvelables. Au 30 septembre 2023, PKSB avait prélevé 1,5 M\$ du montant de 5 M\$ engagé aux termes de la facilité renouvelable de PKSB et détenait des lettres de crédit en cours de 3,1 M\$, de sorte qu'un montant de 0,4 M\$ était disponible au titre de la facilité renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 30 septembre 2023, Produits Kruger détenait des liquidités totales de 277,6 M\$ (133,4 M\$ au 31 décembre 2022) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, des emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke et de la facilité renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. En outre, un montant en trésorerie et équivalents de trésorerie de 22,5 M\$ (29,7 M\$ au 31 décembre 2022) était détenu par Produits Kruger et disponible pour le projet d'expansion à Sherbrooke.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, une tranche d'environ 25 M\$ des dépenses annuelles est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets stratégiques et de croissance visant la réduction des coûts et la compensation de l'inflation annuelle, ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance axés sur l'amélioration de la performance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour les neuf premiers mois de 2023, les dépenses d'investissement se sont établies à 105,9 M\$, dont 90,3 M\$ se rapportent au projet d'expansion à Sherbrooke (y compris les intérêts inscrits à l'actif durant les travaux de construction) et à l'aide publique reçue de 1,3 M\$. Les dépenses d'investissement devraient se situer entre 190 M\$ et 210 M\$ environ pour l'exercice 2023, y compris le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'industrie du papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du coût de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients. Produits Kruger participe à un programme d'affacturage aux fins de la gestion du fonds de roulement. Aux termes de ce programme, Produits Kruger décomptabilise certaines créances au moment de la cession.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Variation (\$)		
	Neuf premiers mois de 2023	Neuf premiers mois de 2022	Neuf premiers mois de 2023 c. neuf premiers mois de 2022
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	236,1	(24,3)	260,4
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(103,4)	(76,6)	(26,8)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(52,8)	33,1	(85,9)
Effet des fluctuations du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	(0,1)	1,4	(1,5)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	79,8	(66,4)	146,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice, montant net	71,3	148,5	(77,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	151,1	82,1	69,0

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 236,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, contre des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation de 24,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2023 découlent principalement d'un BAIIA ajusté¹ de 177,4 M\$ (71,6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022), d'une diminution du fonds de roulement de 64,3 M\$ (une augmentation de 85,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022), facteurs contrebalancés en partie par des provisions de 3,4 M\$ qui ont été versées (4,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022), des paiements d'impôt de 2,0 M\$ (1,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022) et un excédent des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur la charge de retraite de 1,0 M\$ (1,6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022).

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 103,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, contre 76,6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont attribuables à des dépenses d'investissement de 105,9 M\$ (y compris 90,3 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 76,6 M\$ (y compris 30,2 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke et 15,2 M\$ au titre du projet de machine TAD à Sherbrooke) pour les neuf premiers mois de 2022. Ces dépenses d'investissement ont été contrebalancées en partie par le produit de la vente d'immobilisations corporelles de 2,5 M\$ enregistré pour les neuf premiers mois de 2023.

Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont établis à 52,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, contre des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 33,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022. Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour les neuf premiers mois de 2023 sont principalement attribuables aux intérêts versés de 34,3 M\$ (36,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022), aux paiements locatifs de 20,8 M\$ (21,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022), au versement de montants à des parties liées de 5,7 M\$ (aucun montant pour les neuf premiers mois de 2022), au montant net des dividendes versés de 5,2 M\$ (distributions nettes de 15,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022), à la variation de la trésorerie soumise à restrictions de 3,9 M\$ (3,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022), aux frais de financement différés versés de 0,4 M\$ (2,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022), partiellement contrebalancés par le produit de la dette déduction faite des remboursements de 17,6 M\$ (112,6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022).

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de Produits Kruger se composent de la dette à long terme (remboursements du capital et paiements d'intérêts), des contrats de location avec droit d'utilisation visant des immobilisations corporelles et des véhicules motorisés et des régimes de retraite.

Au 30 septembre 2023, Produits Kruger avait des engagements se chiffrant à 89,9 M\$ (121,7 M\$ au 31 décembre 2022) liés au projet d'expansion à Sherbrooke.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées de Produits Kruger s'est établie à 5,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, alors que sa cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 1,7 M\$. De plus, au 30 septembre 2023, Produits Kruger avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite en cours de 13,1 M\$. Les cotisations aux régimes de retraite pour l'exercice 2023 devraient s'élever à 10,4 M\$ et celles aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite pour l'exercice 2023, à 2,4 M\$.

Par suite de la restructuration, le passif lié aux parts de société en commandite a été éteint du fait de la dissolution de la convention de société en commandite, et l'obligation correspondante de verser la distribution à des fins fiscales a été éliminée. Le passif en cours de 133,6 M\$ au 1^{er} janvier 2023 a été reclassé dans les capitaux propres dans les états consolidés résumés non audités de la situation financière. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise » pour des précisions supplémentaires.

La convention d'échange a été modifiée et mise à jour le 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger Inc. le droit d'échanger au pair des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires de PTKP ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de PTKP serait différent de l'intérêt financier direct dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de Produits Kruger, notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires de PTKP sans un fractionnement ou un regroupement correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une émission ou un rachat d'actions ordinaires de PTKP sans une émission ou un rachat correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une acquisition par PTKP d'autres actifs que des actions ordinaires de Produits Kruger ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou d'actifs à l'ensemble des actionnaires. Si, à quelque moment, la participation globale de Kruger Inc. dans Produits Kruger est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger que détient Kruger Inc. ou ses entreprises affiliées contre des actions ordinaires de PTKP sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus. Au 30 septembre 2023, aucune action ordinaire de Produits Kruger n'avait été échangée contre des actions ordinaires de PTKP.

La convention d'administration a été modifiée et mise à jour le 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'administration, Produits Kruger, en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujetti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

Dette

Débeture de PKSI en faveur d'IQ

Aux termes d'une convention de remboursement de PKSI, Produits Kruger a renoncé à son droit prioritaire de verser les neuf premiers remboursements mensuels en 2023 aux termes de la débeture de PKSI en faveur d'IQ, et Kruger Inc. a avisé Investissement Québec qu'elle effectuerait plutôt les remboursements mensuels. Kruger Inc. a reçu des actions ordinaires de Produits Kruger Sherbrooke Inc. (PKSI), d'une valeur de 14,6 M\$ à titre de contrepartie, faisant en sorte que Kruger Inc. détient une participation directe ne donnant pas le contrôle de 9,2 % dans PKSI au 30 septembre 2023. Par conséquent, une participation ne donnant pas le contrôle de 16,2 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé résumé non audité de la situation financière au 30 septembre 2023. Le résultat net et le résultat global inscrits dans les états consolidés résumés non audités du résultat net et du résultat global pour les neuf premiers mois de 2023 comprennent une perte de 1,6 M\$ directement attribuable à la quote-part du résultat de PKSI revenant à Kruger Inc. Kruger Inc. a versé deux paiements de remboursement mensuels après le 30 septembre 2023.

Convention de crédit de premier rang de PKSB

Après le 30 septembre 2023, PKSB et Produits Kruger ont obtenu le consentement en vue d'augmenter la facilité de construction de PKSB, la faisant passer de 150 M\$ à 158,3 M\$.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de Produits Kruger qui étaient exposés au risque de crédit au 30 septembre 2023 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, et les créances sur parties liées. Produits Kruger place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et sa trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières très solvables.

Produits Kruger vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. Produits Kruger évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de Produits Kruger sont des sociétés bien établies, ce qui fait que Produits Kruger a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Produits Kruger juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Le 16 novembre 2018, Produits Kruger a conclu une entente d'affacturage avec la Banque de Nouvelle-Écosse, en vertu d'une convention d'achat de créances, sous sa forme modifiée par une première convention de modification datée du 12 novembre 2020, une deuxième convention de modification datée du 8 novembre 2021, une troisième convention de modification datée du 8 novembre 2022 et une quatrième convention de modification modifiée et reformulée datée du 15 décembre 2022. Par conséquent, Produits Kruger vend à la Banque de Nouvelle-Écosse des créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. Les créances clients admissibles sont vendues sans droit de recours. Produits Kruger reçoit 95 % des créances clients vendues, déduction faite d'un facteur de dilution. Le facteur de dilution correspond à une estimation des rabais cumulés sur les montants facturés pour chaque client. Il est interdit à Produits Kruger de vendre ou de donner en nantissement ces créances clients. L'entente d'affacturage porte intérêt au taux variable basé sur le CDOR, majoré de la marge applicable. Conformément à la quatrième modification, la convention d'achat de créances a été prorogée sur une base non engagée selon laquelle chaque partie peut résilier la convention d'achat de créances à tout moment, sous réserve d'un préavis. À mesure que les créances clients admissibles sont vendues, Produits Kruger élimine les créances visées par l'entente d'affacturage de l'état consolidé de la situation financière, comptabilise le produit reçu en contrepartie du transfert et comptabilise une perte sur l'affacturage, qui est inscrite en tant que charge d'intérêts et autres charges financières à l'état consolidé résumé non audité du résultat net. Les flux de trésorerie tirés de l'entente d'affacturage sont présentés en tant qu'activités d'exploitation au tableau consolidé résumé non audité des flux de trésorerie.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de Produits Kruger fluctue en raison des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. Produits Kruger vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. Son exposition au risque de change est plus que compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par les coûts et la dette libellés en dollars américains.

Au 30 septembre 2023, le passif net libellé en dollars américains de Produits Kruger s'élevait à 426,5 M\$ (424,9 M\$ au 30 septembre 2022). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait hypothétiquement entraîné une augmentation (diminution) de 21,3 M\$ du résultat net avant impôt au troisième trimestre de 2023 (21,2 M\$ au troisième trimestre de 2022).

Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que Produits Kruger dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

La capacité de Produits Kruger à s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de Produits Kruger, qui s'établissaient à 350,4 M\$ au 30 septembre 2023 (279,4 M\$ au 31 décembre 2022), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Aperçu » pour un complément d'information.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de Produits Kruger découle de sa dette à taux variable relative à la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, à certaines facilités de crédit disponibles au titre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke et à la facilité de crédit de premier rang de PKSB. Au 30 septembre 2023, les dettes à taux variable de Produits Kruger totalisaient 55,0 M\$ (106,9 M\$ au 31 décembre 2022). La facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, aux taux des acceptations bancaires, au taux SOFR (au sens de la convention de crédit de premier rang de Produits Kruger) ou au taux de référence de remplacement en vigueur, majorés d'une marge applicable variant entre 0,20 % et 3,50 %. Les emprunts renouvelables de 10 M\$ US et 12,5 M\$ consentis dans le cadre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux de base américain, le taux préférentiel canadien ou le taux CDOR (ou au taux de remplacement en vigueur), majoré d'une marge applicable. La facilité de crédit de premier rang de PKSB porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, au taux LIBOR ou au taux de référence de remplacement en vigueur, aux taux des acceptations bancaires, majorés d'une marge variant entre 1,50 % et 3,25 %.

Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu à une augmentation (ou une diminution) du résultat net avant impôt de 0,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023.

Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises, sur lequel le risque de change et les autres risques commerciaux peuvent influencer. Produits Kruger est exposée aux variations du prix des marchandises puisque le prix de la fibre, principale matière première de Produits Kruger, varie selon les conditions du marché, ce qui peut entraîner une volatilité périodique du résultat net à court terme. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises à moyen terme en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Il se pourrait cependant que la situation concurrentielle sur le marché nuise au transfert du montant total des augmentations du coût de la pâte et aux autres marchandises. Rien ne garantit qu'il sera possible de continuer de transférer les augmentations de coûts à l'avenir.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Produits Kruger et Kruger sont parties à une troisième convention de services de gestion modifiée et reformulée datée du 15 novembre 2019 qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (la « convention de services de gestion ») aux termes de laquelle Kruger fournit des services de gestion et de soutien à Produits Kruger, notamment le soutien à la gestion d'entreprise et les services de soutien administratif; le soutien comptable et fiscal; le financement d'entreprise et le soutien de la trésorerie; le soutien à la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines; l'assurance d'entreprise; les services d'approvisionnement d'entreprise complémentaires à l'approvisionnement de Produits Kruger; les services de développement et de gestion de projet; le soutien à l'expansion de l'entreprise; le soutien environnemental et les services de soutien en ingénierie.

Kruger Inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet d'expansion à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Produits Kruger loue également des entrepôts situés à Laval (Québec) et à New Westminster (Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger Inc. détient une participation de 50 %.

Produits Kruger achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger Inc. et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour Produits Kruger de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les biens sont vendus à Kruger Inc. et aux filiales de Kruger Inc. aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

	Neuf mois clos en 2023	Neuf mois clos en 2022
	\$	\$
Ventes des biens à Kruger Inc.	79	251
Ventes des biens aux filiales de Kruger Inc.	3 034	2 987
Achats de biens auprès de Kruger Inc.	361	401
Achats de biens et services auprès des filiales de Kruger Inc.	32 318	45 179
Honoraires de gestion à Kruger Inc.	6 208	5 840

Au cours des neuf premiers mois de 2023, dans le cadre de la convention de contribution, Produits Kruger a effectué son paiement annuel de 5,8 M\$ à Kruger Brompton S.E.C., filiale de Kruger Inc. De plus, au cours des neuf premiers mois de 2023, l'augmentation de cette obligation de 1,8 M\$ en raison du temps écoulé a été comptabilisée à titre de charge d'intérêts et autres charges financières à l'état consolidé résumé non audité du résultat net.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Produits Kruger a conclu des contrats de location avec droit d'utilisation portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules, et autre matériel et outillage. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Obligations contractuelles » pour un complément d'information sur les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location avec droit d'utilisation.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les états financiers consolidés résumés non audités ont été dressés conformément aux IFRS, lesquelles requièrent que la direction de Produits Kruger fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers de Produits Kruger et de PTKP et les notes annexes. La direction de Produits Kruger évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de Produits Kruger, sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels ainsi que des activités que Produits Kruger et PTKP pourraient entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière significative. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers. Les estimations et jugements faits par la direction de Produits Kruger qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés résumés non audités sont identiques aux estimations et jugements formulés pour les états financiers consolidés audités de Produits Kruger et de PTKP de l'exercice clos le 31 décembre 2022, exception faite de ceux visant le passif lié aux parts de société en commandite qui a été éteint par suite de la restructuration (se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise »).

MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers résumés non audités de Produits Kruger et de PTKP pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2023 et 2022 ont été présentées dans les états financiers audités annuels de PKLP et de PTKP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans les états financiers résumés non audités de Produits Kruger et de PTKP pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, et elles ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de Produits Kruger.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	<u>30 septembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Information financière de PTKP		
Total de l'actif	74,6	81,7
Total du passif	1,8	7,7
Information financière de Produits Kruger		
Total de l'actif	2 297,9	2 256,8
Total du passif	1 671,9	1 763,6

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de Produits Kruger pour les huit derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023			2022				2021
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Nombre de jours de la période	92	91	90	92	92	91	90	92
Produits des activités ordinaires	473,4	466,3	451,0	458,1	427,0	397,5	398,7	424,1
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	14,8	15,0	(50,1)	16,0	(38,8)	(35,5)	1,4	42,3
Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté¹								
Résultat net ne donnant pas le contrôle	14,8	15,0	(50,1)	16,0	(38,8)	(35,5)	1,4	42,3
Charge d'intérêts et autres charges financières	16,7	18,6	16,5	20,7	18,9	17,4	17,5	22,8
Impôt sur le résultat	7,1	5,1	58,6	1,8	(3,9)	(4,9)	(9,1)	(43,2)
Dotation aux amortissements	25,3	24,0	24,3	33,0	24,9	21,9	23,1	21,8
Perte (profit) de change	8,4	(8,9)	(0,4)	(5,3)	26,0	12,5	(4,3)	(1,3)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	-	-	(25,6)	-	-	-	(5,0)
Autres charges	-	-	-	0,1	-	-	-	0,4
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	1,1	-	0,1	-	-	-	0,1
Coûts de restructuration, montant net	0,1	0,1	1,1	3,6	0,1	0,4	0,5	0,4
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation	-	-	-	-	3,5	-	-	-
BAIIA ajusté¹	72,4	55,0	50,0	44,4	30,7	11,8	29,1	38,3

DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de PTKP. Au 8 novembre 2023, 9 963 722 actions ordinaires de PTKP étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger Inc. peut, de temps à autre, échanger des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, à raison de une action ordinaire de Produits Kruger pour une action ordinaire de PTKP, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Aux termes de la convention d'achat d'actifs datée du 1^{er} janvier 2023, PK S.E.C. a transféré ses droits aux termes de la convention d'échange à Produits Kruger dans le cadre de la restructuration (se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise » pour un complément d'information). Par conséquent, si, au 8 novembre 2023, Kruger Inc. avait échangé la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, elle détiendrait environ 86,9 % des actions ordinaires de PTKP émises et en circulation. Au 8 novembre 2023, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention des actionnaires, Produits Kruger est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions ordinaires de Produits Kruger. Au 8 novembre 2023, 75 973 356 actions ordinaires de Produits Kruger étaient émises et en circulation.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle 2022 datée du 9 mars 2023 disponible sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque liés à PTKP et à Produits Kruger. La direction de Produits Kruger n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à Produits Kruger qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTKP et de Produits Kruger (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné le rapport de gestion et les états financiers résumés non audités et les notes annexes de PTKP ainsi que les états financiers consolidés résumés non audités et les notes annexes de Produits Kruger, et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Au cours du troisième trimestre de 2023, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur leurs contrôles internes à l'égard de l'information financière.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et Produits Kruger, y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.